

UN1TÉ

PSC SANTÉ POLICIERS ADJOINTS TU ES AUSSI CONCERNÉ !



Le contrat collectif obligatoire de PSC Santé ^{du} Ministère de l'Intérieur sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

1) Tu disposes d'une dispense d'adhésion obligatoire :

→ Tu le signales à ton service RH et fournis les justificatifs nécessaires

2) Tu t'affilies au contrat collectif Santé de la MGP muni :

→ D'une attestation de l'assurance maladie (Ameli.fr)

→ D'un R.I.B

Et, tu te rends sur ce lien ci-dessous :

<https://affiliation.mgp.fr/contrat-collectif/subscription>

POUR UN1TÉ, LES POLICIERS ADJOINTS ÇA COMPTE !

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FUSIONNÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

21/10/2025